

LES CONSIGNES DE TRI ÉVOLUENT !

Depuis le 1er octobre 2020, **TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS** sont à mettre dans le sac ou bac jaune sur le territoire du SEROC !

JUSQUE-LÀ, DANS NOTRE SAC JAUNE, ON Y METTAIT :

- Tous les papiers,
- Tous les emballages en carton et briques alimentaires,
- Les emballages en métal, aluminium compris,
- Et les bouteilles, flacons et bidons en plastique.

DÉSORMAIS NOUS POUVONS AUSSI Y DÉPOSER :

- Tous les emballages en plastique : les barquettes et boîtes, les pots, les sacs, sachets et films plastiques.
- Et tous les petits métaux : capsules, cages à bouchon, dosettes de café en aluminium.

QUI CELA CONCERNE-T-IL ?

Tous les habitants de l'Ouest du Calvados : les communautés de communes de Seules Terre et Mer, Bayeux Intercom, Isigny Omaha Intercom, Pré-Bocage Intercom et Intercom de la Vire au Noireau.

ET EN PRATIQUE QUEL EST LE GESTE DE TRI À ADOPTER ?

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac/sac jaune !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Ne les imbriquez pas les uns dans les autres.
- 4/ Ne regardez pas les consignes présentes sur les emballages, consultez le mémo tri local.

Foire aux questions, mémo tri à télécharger, vidéo pédagogique, rendez-vous sur : www.seroc14.fr

Renseignements : SEROC au 02 31 51 69 60 - www.seroc14.fr

